

Intervention de Fabien SUDRY, préfet de la Loire
Présentation du rapport d'activité des services de l'État devant le Conseil départemental de la Loire le lundi 22 juin 2015
(seul le prononcé fait foi)

Je voudrais, pour commencer, Monsieur le président, vous remercier pour votre aimable invitation. J'apprécie que, dans la Loire, l'usage se soit perpétué de voir le représentant de l'État convié à s'exprimer chaque année devant l'Assemblée départementale pour présenter le rapport d'activité des services de l'État.

Je veux y voir la marque de notre coopération dans de nombreux domaines au service de nos concitoyens.

Ce matin, je suis accompagné des membres de l'équipe préfectorale et de l'ensemble des responsables des services et administrations de l'État dans le département. Présent depuis un peu plus de trois mois dans la Loire, c'est aussi en leur nom que je m'exprime devant vous pour vous dire la fierté qui est la mienne de diriger l'action des services de l'État entouré de professionnels pleinement engagés dans leurs missions de service public.

Sachez que nous sommes tous très conscients du privilège de vivre et de travailler sur cette belle terre de la Loire au centre de la future région Rhône-Alpes-Auvergne, terre d'équilibre et de diversité, aux paysages incomparables, disposant de par ses solides traditions industrielles, artisanales et agricoles d'atouts de premier ordre dans l'attractivité des territoires, mais aussi terre de travail et de labeur qui a joué un rôle majeur dans la grande aventure industrielle de notre pays.

Les enjeux de politique publique y sont passionnants et nous sommes déterminés à y apporter notre contribution, dans la tradition républicaine d'un État ouvert aux préoccupations de tous.

La France, aux côtés de collectivités territoriales actives et disposant de compétences importantes, a également la chance de pouvoir compter -je crois que l'on ne le dit peut-être pas assez car c'est un atout en cette période un peu troublée- non seulement par tradition mais au prix d'efforts renouvelés, d'une administration désintéressée, loyale et je le pense compétente, au service du pays, de sa cohésion sociale et nationale, ainsi que du respect des lois et du pacte républicain. Beaucoup de pays aimeraient sans doute pouvoir disposer d'une telle organisation qui s'est forgée au fil de notre histoire, et qui demeure garante, par-delà les péripéties, de la continuité de la vie de notre nation.

L'État dans la Loire

L'État dans le département, je commencerai par là, vous le connaissez bien, car vous travaillez avec nombre de ses collaborateurs au quotidien. Je ne me livrerai donc pas à de longs développements pour vous le présenter. Permettez-moi seulement de vous en rappeler les principales caractéristiques.

En matière de personnel, l'État, c'est 17 792 agents civils et militaires sans compter le personnel des établissements de santé et le personnel des sociétés et établissements publics comme la SNCF, la Poste ou ERDF), ce qui fait de lui, et d'assez loin, le premier employeur de la Loire, et représente de l'ordre d'un milliard d'euros de masse salariale (hors pension) injectés directement

dans l'économie départementale. Près des deux tiers des agents de l'État sont employés par le ministère de l'Éducation nationale, le deuxième groupe en nombre étant constitué par les effectifs du ministère de l'intérieur avec l'administration territoriale, la police nationale et la gendarmerie nationale.

Dans le domaine des flux financiers, les ordres de grandeur sont là aussi significatifs. En 2014, l'État aura versé 660 millions d'euros de concours aux collectivités territoriales auxquels s'ajoutent environ 24 millions d'euros de subventions directes d'équipement et de fonctionnement dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et 198 millions d'euros de prise en charge diverses, d'origine européenne et nationale, dans le domaine de l'agriculture, de l'emploi, de la cohésion nationale et de la formation.

L'État sur le territoire du département, ce sont aussi des investissements qui sont destinés à améliorer le cadre de vie ou à moderniser ses propres services car, même si les collectivités représentent une part majoritaire des investissements publics, près des 2/3 au niveau national, l'État n'en est pas pour autant devenu totalement absent, loin s'en faut. J'y reviendrai dans le courant de mon intervention.

Mais sachez, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, que les services territoriaux de l'État sont engagés dans un réel effort de rationalisation de leurs moyens, afin de participer à la maîtrise de la dépense publique. C'est ainsi que, si l'on exclut les secteurs prioritaires de la justice, de l'éducation et de la sécurité, les services départementaux de l'État, intégrant dans le périmètre les services préfectoraux, les trois directions départementales interministérielles et la direction départementale des finances publiques, ont connu depuis 4 ans une réduction de 226 postes, soit 13 % des effectifs pour des missions globalement stables, ce qui est loin d'être négligeable. Cette évolution nécessite, vous le comprenez volontiers, un effort permanent portant sur l'adéquation des moyens aux missions et je voudrais remercier, si vous m'y autorisez, les fonctionnaires de l'État qui, par leur sens du service public, s'impliquent dans ce processus exigeant.

Cette rationalisation touche aussi l'équipement, la réduction du parc automobile et l'immobilier de l'État, avec une réduction progressive des implantations et des surfaces occupées par fonctionnaire, afin de se rapprocher de la norme nationale recommandée.

Cette évolution passe enfin par un vigoureux effort de modernisation de l'action publique que le Premier ministre souhaite accélérer en lien avec les réformes territoriales. Cette modernisation s'appuie sur la simplification attendue par tous les acteurs et par une généralisation des procédures et démarches en ligne dans le cadre de la révolution numérique, à l'instar de ce qui a déjà été conduit sur la télé déclaration fiscale, sur le système télépac généralisé de paiement des aides européennes à nos 4000 exploitations agricoles concernées, sur la télétransmission des actes des collectivités, sur la dématérialisation totale attendue d'ici la fin de l'année des échanges de pièces comptables entre les trésoreries et les collectivités, sur le procès verbal électronique, l'envoi en ligne des résultats des examens au permis de conduire ou bien les modifications en ligne des déclarations des associations de la loi de 1901, pour ne citer que quelques exemples.

Mais, si nos concitoyens souhaitent un État exemplaire dans la gestion publique, ils attendent aussi de nous de la proximité et de l'accessibilité, comme pour les collectivités.

Cette proximité, les services de l'État, dans un cadre pourtant contraint, s'efforcent de la maintenir dans le département, même si des réajustements s'avèrent parfois nécessaires. En matière

de proximité, je pense notamment à nos deux sous-préfectures, aux 31 brigades et communautés de brigades de gendarmerie, aux 4 circonscriptions de sécurité publique, aux 4 antennes de la direction départementale des territoires, aux 4 centres d'examen du permis de conduire ou aux 28 implantations de la direction départementale des finances publiques, sans parler des 6 maisons de santé pluridisciplinaires et des 4 maisons et relais de service public auquel l'État contribue. Mais je pourrai tout aussi bien mentionner les 536 écoles publiques du département où la présence des enseignants dans les classes constitue un symbole fort de proximité de l'État républicain et des valeurs qu'il incarne sur le territoire.

Les actions de l'État en 2014

Je souhaite maintenant puisque la présentation du rapport d'activité des services de l'État devant l'Assemblée départementale, c'est un peu, toute proportion gardée, la déclaration de politique générale du préfet concernant les services de l'État, articuler mon intervention autour de la présentation des quelques grandes politiques publiques qui structurent l'action de l'État dans la Loire, pour répondre aux besoins de nos concitoyens. J'évoquerai successivement les domaines suivants :

- d'abord, l'emploi et l'économie,
- ensuite, l'éducation et la jeunesse,
- la sécurité et l'ordre républicain,
- la cohésion sociale,
- et, enfin, l'aménagement et le développement durable des territoires, et le soutien à l'agriculture,

En ce milieu d'année, je ne m'interdirai pas de jeter un regard sur les premiers mois de 2015 et sur les perspectives pour demain.

1. Cela ne vous surprendra pas dans le contexte que nous connaissons, les services de l'État sont entièrement mobilisés sur la mise en œuvre de la **politique nationale de l'emploi** et s'impliquent aux côtés des collectivités dans les actions de développement économique. C'est notre priorité absolue; c'est ma priorité.

Pour restaurer la compétitivité de nos entreprises afin de favoriser l'emploi et l'investissement dans le secteur marchand, des réformes importantes de structure ont été décidées par le gouvernement après un dialogue approfondi avec les partenaires sociaux. C'est en particulier l'objet du pacte national de responsabilité et de solidarité, qui est entré en application au début de l'année 2014 et qui se prolonge, vous le savez, avec de nouvelles dispositions d'allègement de charges fiscales et sociales sur 2015 et 2016. Pour le seul crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), ce sont, d'après nos estimations, 60 millions d'euros qui ont été redistribués en 2014 sous forme de diminution d'impôt sur les sociétés à 10 700 entreprises du département. Avec ces ordres de grandeur, nous sommes loin d'un effort cosmétique ou anecdotique. Le préfet de région installera prochainement un comité régional de suivi avec les partenaires sociaux et les branches professionnelles.

En matière d'emploi, le dernier taux de chômage connu dans la Loire est de 10,1%; il est sensiblement équivalent au taux de chômage national (10 %). À la fin avril 2015, le nombre de chômeurs de catégorie A était de 39 452, soit 1 889 de plus qu'en avril 2014 (soit 5%). C'est bien entendu beaucoup trop mais la progression s'est ralentie dans le courant de l'année 2014 et nous

espérons tous un renversement de tendance à la faveur de la reprise qui s'esquisse.

Durant l'année 2014, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans est resté stable, tandis que le chômage de longue durée et le chômage des seniors ont continué à augmenter, ce qui doit bien entendu nous inciter à poursuivre et accroître les actions communes.

Dans le domaine de la politique publique de l'emploi, les actions des services de l'État se sont concentrées sur la déclinaison des dispositifs à l'égard des jeunes et des personnes les plus éloignés de l'emploi.

Vis-à-vis des jeunes les moins qualifiés, l'année 2014 a été marquée par la poursuite de la montée en puissance des emplois d'avenir. 1089 contrats ont été signés en 2014, c'est-à-dire un nombre supérieur à l'objectif fixé. Depuis le début du dispositif, 2 080 jeunes du département ont pu ainsi retrouver une perspective d'insertion durable grâce à ce dispositif, dont 200 jeunes issus des zones urbaines sensibles et des zones de revitalisation rurale. Je salue ici la mobilisation des collectivités et des acteurs publics et associatifs qui ont compris l'intérêt de cette mesure bien reçue.

Vis-à-vis des personnes les plus éloignées de l'emploi, 4417 contrats aidés ont été prescrits en 2014, c'est-à-dire un nombre à peu près équivalent à l'année précédente, dont 688 ont été cofinancés par le département. Afin de favoriser une insertion professionnelle plus solide, la durée des contrats initiaux a été portée à 12 mois. Au total, ces dispositifs de contrats aidés (de type CAE dans le secteur non marchand et CUI dans le secteur marchand) auront représenté dans la Loire sur l'année 2014 un engagement financier de l'État de 28 millions d'euros. Sur ce contingent de contrats aidés, 913 jeunes ont été recrutés par l'Éducation nationale pour mieux accompagner les élèves en situation de handicap et aider les équipes de direction des établissements. Pour 2015, l'objectif du premier semestre demeure ambitieux avec une enveloppe de contrats fixée à 1 979 contrats. À la fin du mois de mai, 1 315 contrats ont été signés ; l'effort doit donc être poursuivi.

L'insertion dans l'emploi des personnes fragilisées passe aussi par les actions entreprises pour soutenir l'insertion par l'activité économique. L'État y aura consacré 3 millions d'euros dans la Loire en 2014, soit une augmentation d'un tiers par rapport à l'année 2013, ce secteur ayant été marqué par une réforme d'importance depuis le 1^{er} juillet dernier avec une aide aux postes de travail.

S'agissant des seniors, 801 contrats de génération ont été conclus dans la Loire depuis le démarrage de la mesure, ce qui place le département parmi les mieux positionnés au niveau national sur ce dispositif.

Afin de préserver l'emploi, les services de l'État se mettent également au service des entreprises en essayant d'anticiper au mieux les difficultés ou bien les aident à passer le cap de problèmes conjoncturels. C'est ainsi que je réunis chaque mois une cellule opérationnelle de veille destinée à partager les informations détenues par la direction départementale des finances publiques, la direction départementale de la Banque de France, la Direccte, l'Urssaf et Pôle emploi, sur la situation des entreprises. Cette action est par nature discrète ; elle se mène en coopération avec le commissaire régional au redressement productif et les juridictions commerciales qui suivent les procédures de redressement. Les moyens d'actions sont ceux des remises de créances publiques et sociales dans le cadre de plans d'apurement, de la médiation du crédit, des prêts du FDES ou éventuellement du CODEFI pour les dossiers les plus importants.

En 2014, même si notre département n'a pas connu de sinistres industriels majeurs, je

n'oublie pas les plans sociaux qui ont concerné 11 de nos entreprises de plus de 50 salariés pour 532 emplois et la fragilisation de certaines de nos petites et moyennes, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics qui continue à perdre des emplois. A ce titre, et pour donner de la visibilité à la profession du bâtiment et des travaux publics, je proposerai à la rentrée l'organisation d'assises départementale de la commande publique, pour décliner dans la Loire la récente conférence régional de l'investissement public.

Lorsque les contraintes sont trop fortes et que les licenciements ne peuvent être évités, l'État reste encore présent dans une logique de solidarité en agissant tant auprès des personnes licenciées pour aider à leur réinsertion que des territoires les plus touchés pour faciliter les reconversions. C'est ainsi que les administrations de la Direccte et de Pôle emploi participent activement aux cellules de reclassement dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi et gèrent les dispositifs de sécurisation professionnelle qui se sont adressés à 1562 personnes en 2014 dans le département. De leur côté, les sous-préfets animent les conventions de revitalisation avec pour objectif de redynamiser économiquement les territoires concernés par des difficultés. À ce titre, je mentionne l'action exemplaire de mutualisation des 15 conventions de revitalisation dans la Loire qui aura permis de favoriser à ce jour la création de l'ordre de 1326 emplois, notamment dans le tissu des petites et moyennes entreprises du bassin (une nouvelle mutualisation de convention a été conclue en juillet 2014 avec les entreprises Aubert et Duval et Apéram).

Enfin, au-delà de la déclinaison territoriale de la politique nationale en faveur de l'emploi, l'État dans les domaines de compétences qui sont les siens -l'encouragement à l'innovation, à la recherche, à la structuration des filières ou bien encore au renouveau industriel- soutient également les projets structurants du territoire. C'est ainsi par exemple que la préfecture, sous l'animation du secrétaire général de la préfecture, et le département, pilotent ensemble plusieurs projets prometteurs de développement d'entreprises dans la Loire, tels le projet Linamar sur Saint-Chamond, le projet Zodiac Aérospace sur Roche-la-Molière ou bien encore le projet Stef sur la commune de Lorette, mais je pourrais aussi citer le suivi assuré par le sous-préfet de Roanne du projet de pôle de déconstruction sur Roanne.

Il y a un autre aspect que je souhaite évoquer devant vous sur ce premier point de mon propos, car il me paraît illustrer le travail en commun que nous menons ensemble. C'est celui de l'accompagnement des projets pour les faciliter sous l'angle de la coordination des procédures et des intervenants, afin notamment de tenir les délais. Ce mode projet nous le mettons en œuvre sur plusieurs projets prometteurs en termes de créations d'activités et d'emplois sur le département, notamment sur la communauté d'agglomération de Saint-Étienne. Je compte généraliser cette logique des chefs de projets facilitateurs.

2. L'État agit également en faveur de **l'éducation et de la jeunesse**. C'est d'ailleurs l'une de ses missions essentielles, car elle prépare l'avenir du pays. Cette mission se réalise en coopération étroite avec le département pour les collèges, la région pour les lycées et l'enseignement supérieur et les communes pour le premier degré.

Dans le premier et le second degré, 8 700 enseignants et personnels éducatifs encadrent pour la présente année scolaire 2014/2015 la scolarité de 142 730 élèves (*des établissements publics et privés, du 1^{er} et 2nd degrés et post-bac*), sans compter l'enseignement agricole.

En raison de la priorité accordée par l'État au secteur éducatif, le département de la Loire bénéficie pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 de 39 postes supplémentaires pour le

premier degré et de l'équivalent de 10 postes dans les collèges, pour un effectif scolarisé que l'on peut qualifier de globalement stable.

Au-delà des quelques ajustements, inévitables, pour tenir compte dans un souci d'équité des évolutions démographiques différenciées des territoires, ces moyens supplémentaires permettront de renforcer les réseaux d'éducation prioritaire (dont le nombre progresse sensiblement dans la Loire, en passant de 9 à 12), de maintenir globalement les efforts dans les secteurs ruraux et de poursuivre l'augmentation des moyens des équipes de remplacement. Depuis la rentrée 2013/2014, c'est-à-dire depuis trois ans, ce sont l'équivalent de 84 postes supplémentaires qui auront été créés dans la Loire dans les écoles et le second degré, ce qui permet au département de se rapprocher des moyennes nationales quant au taux d'encadrement par élève.

L'année 2014 aura été par ailleurs l'année de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires dans toutes les écoles de la Loire. Les concours financiers de l'État dans le cadre du fonds d'amorçage ont été pérennisés, vous le savez. Ils représentent pour l'actuelle année scolaire un montant de l'ordre de 3 500 000 euros, sans compter le soutien apporté par les caisses d'allocations familiales. Nous travaillons actuellement avec les 253 communes et groupements de communes concernés à la mise au point des programmes éducatifs territoriaux (PEDT) qui constituent le cadre d'exercice des activités péri-scolaires.

La Loire est également un département où l'enseignement supérieur est également bien représenté, notamment sur Saint-Étienne mais aussi sur Roanne, ce qui constitue un véritable atout dans l'attractivité du territoire, avec une belle université qui scolarise de l'ordre de 25 000 étudiants, deux écoles d'ingénieurs de grande réputation, une école supérieure d'architecture, une faculté de médecine et plusieurs établissements spécialisés comme l'école supérieure d'art et de design, Télécom-Saint-Étienne ou Sciences-Po Lyon.

A ce titre, le contrat de plan État-région comporte un volet universitaire propre, de nature à permettre de consolider le développement universitaire de la Loire. On peut citer par exemple le projet de ré-aménagement du campus Tréfilerie à Saint-Étienne, la création de l'institut régional universitaire polytechnique (IRUP), campus industriel associant l'université, l'école des Mines et le monde de l'entreprise (dont le groupe PSA) exemple unique de promotion de l'insertion professionnelle des jeunes dans le supérieur ou bien encore la création d'un campus santé à Saint-Priest-en-Jarez afin de rapprocher géographiquement l'université Jean Monnet, l'école des Mines et le centre hospitalier universitaire (CHU) de Saint-Étienne. Sur chacun de ces dossiers, l'État est bien présent à la fois dans le montage et le financement de l'investissement et du fonctionnement.

Pour terminer cette présentation rapide des priorités éducatives et de jeunesse, je voudrais mentionner trois actions exemplaires des services de l'État dans le département :

- en premier lieu, la scolarisation dans les classes des élèves en situation de handicap, qui progresse chaque année, et c'est bien normal, pour atteindre désormais 3160 élèves. Trois unités spécialisées (ULIS) supplémentaires seront ouvertes à la prochaine rentrée dans les collèges publics Antoine Guichard à Veauche et Le Bois de la Rive à Unieux ainsi qu'au collège privé de Montrond-les-Bains, portant à un total de 30 le nombre d'ULIS dans les collèges.

- dans un autre domaine, l'action déterminée engagée dans la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire qui se développe et s'approfondit. En complément des actions menées par l'institution scolaire pour prévenir le décrochage, un groupe départemental que je préside a été institué. 3 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont permis, en 2014, avec le concours de nombreux

partenaires, un suivi individualisé de 2250 jeunes avec la volonté de leur apporter des réponses concrètes.

-enfin, le service civique. Il a concerné 1109 jeunes de la Loire depuis sa création, ce qui positionne le département en deuxième place des départements de la région. Conformément aux orientations retenues par le Président de la République, le service civique est appelé à devenir universel. La demande de nos jeunes pour cette forme d'engagement citoyen sur des missions d'intérêt général dans les associations et les collectivités est bien plus forte que le nombre de postes offerts. Les services de l'État sont entièrement mobilisés avec l'agence nationale du service civique. Il nous faudra multiplier par trois dans l'année qui vient le nombre de jeunes en service civique. Je suis persuadé que le département de la Loire -département où les valeurs de solidarité sont bien enracinées- saura montrer l'exemple dans ce domaine.

3. Les services de l'État sont également mobilisés au service de la **sécurité de nos concitoyens** dans ses différentes composantes, maintien du bon ordre public et de la sécurité dans l'espace public, protection des personnes et des biens, sécurité routière, sécurité civile, mais aussi de plus en plus sécurité sanitaire et environnementale.

Chaque jour dans le département, plusieurs centaines d'agents des services de l'État, en particulier au sein des services de police et de gendarmerie, assurent cette mission qui est une responsabilité prioritaire de l'État dans le cadre d'un dialogue de confiance avec les élus et la population. Je n'oublie pas dans cette action nos valeureux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du service départemental d'incendie et de secours qui assurent près de 50 000 interventions, dont 73% relèvent du secours aux personnes.

Sans ordre républicain, ai-je coutume de dire, il n'y a pas de progrès possible et c'est la porte ouverte à tous les fanatismes, les intégrismes ou les particularismes qui minent notre cohésion sociale et nationale. La République, c'est la liberté, nous en sommes tous fiers, mais ce n'est pas la faiblesse.

Je suis pour ma part complètement investi sur ces questions et j'ai la chance d'être entouré de professionnels compétents et très impliqués qui ne ménagent ni leur peine, ni leur temps.

Mon rôle consiste à favoriser la bonne complémentarité de tous, sans esprit de chapelle, et à susciter l'élaboration de stratégies territoriales communes avec quelques priorités d'actions. Toutes les semaines, je réunis les responsables des services de police et de gendarmerie pour définir avec eux les emplois prioritaires. Une fois par mois, je réunis un état-major de sécurité sous la présidence conjointe des deux procureurs de la République. La coopération en matière de lutte contre l'insécurité et les trafics s'élargit d'ailleurs à d'autres services et institutions, les douanes, les services fiscaux, l'Urssaf, la direction du travail, dans le cadre d'un comité départemental anti-fraudes, dont l'action est axée sur la détection du travail illégal, les fraudes sociales, documentaires et fiscales que le ministre en charge des finances souhaite développer.

Cette coordination indispensable des acteurs, je m'efforce également de l'exercer dans le domaine essentiel des secours aux personnes et je me félicite de l'excellent état d'esprit entre le service départemental d'incendie et de secours, les services d'urgence médicaux du SAMU et les ambulanciers dans la déclinaison des protocoles de coopération.

En matière de sécurité publique, si l'on s'appuie sur les indicateurs globaux suivis par l'office national de suivi statistique de la délinquance relatifs aux atteintes aux biens et aux atteintes

aux personnes, le département de la Loire, avec 36 713 faits constatés en 2014 en additionnant les secteurs police et gendarmerie, comprend un taux de délinquance rapporté au nombre d'habitants plutôt inférieur à la moyenne des départements de même strate, à la fois pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique mais plus encore pour les atteintes aux biens.

Ces agrégats globaux ne doivent pas cependant occulter le fait que nous sommes touchés, comme les autres, par certains réseaux criminels structurés, la tendance à une forme de radicalisation des rapports sociaux avec une progression sur le long terme des atteintes entre les personnes et le développement des escroqueries sur le net. Sur Saint-Étienne, une zone de sécurité prioritaire a été instituée, vous le savez, au début de l'année 2013 sur le quartier de Montreynaud; des moyens renforcés de police y sont déployés.

En 2014, notre priorité s'est portée sur la lutte contre les atteintes aux biens qui représentent près des 2/3 des faits de délinquance, et en particulier sur la lutte contre les cambriolages. Un plan départemental a été mis au point en octobre 2013 s'adossant au plan national de lutte contre les cambriolages adopté par le ministère de l'intérieur.

Ce plan conjugue une ensemble de dispositions associant prévention, dissuasion et répression, comme l'activation de cellules dédiées anti-cambriolages, la généralisation de la police scientifique et technique, le développement des opérations tranquillité-vacances, la participation citoyenne, le développement des consignes de prévention à l'égard des particuliers, une coopération renforcée avec les professionnels exposés (les commerçants et les agriculteurs) ou bien encore le déploiement sur le terrain d'opérations de contrôles coordonnées.

Grâce à cette mobilisation, après 3 ans de hausse, la tendance a été stoppée en 2014. Le nombre de cambriolages dans le département est resté en 2014 quasiment au même niveau qu'en 2013, soit 4172 faits constatés contre 4155 en 2013. Sur les cinq premiers mois de 2015, la baisse est réellement amorcée; c'est ainsi que le nombre de cambriolages dans les résidences principales et secondaires a diminué de 30,6 %, soit 356 cambriolages de moins que pendant la même période de l'année dernière.

Cette action répressive des services de l'État se double d'une action préventive complémentaire. Celle-ci s'appuie en particulier sur les 14 conseils communaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance. Un plan départemental triennal de prévention de la délinquance a été approuvé en janvier 2014 en étroite coopération avec tous les partenaires, et notamment le Conseil départemental. Je prévois de le compléter cette année par un volet relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, phénomène inadmissible qui mérite la réponse la plus ferme dans une société développée comme la nôtre. Une enveloppe de crédits de l'ordre de 400 000 euros permet de soutenir une soixantaine d'actions de prévention dans le département.

En matière de sécurité routière, l'année 2014 n'a pas été, loin s'en faut, une bonne année. Malgré la mobilisation des forces de l'ordre, 47 personnes ont perdu la vie sur les routes du département, contre 27 en 2013. C'est beaucoup trop. De nombreuses vies pourraient être sauvées par un meilleur comportement au volant et tout simplement le respect du code de la route. Il ne faut attendre dans ce domaine aucune mansuétude de ma part ; ma détermination à agir pour renverser cette tendance est totale. Vous me verrez régulièrement au bord des routes avec les membres de l'équipe préfectorale pour soutenir les forces de l'ordre dans cette mission prioritaire d'intérêt public. Avec 7 tués sur les routes depuis le début de cette année contre 20 pour la même période de l'année précédente, les premiers mois de 2015 sont encourageants, mais la mobilisation et la vigilance doivent rester de mise à l'approche de l'été. Les accidents de la route ne sont pas une

fatalité.

Dans le domaine de la protection des populations, les actions des services de l'État sont également restées soutenues en 2014, en matière de sécurité civile, de sécurité alimentaire, de prévention des établissements du public, de protection des consommateurs, de contrôle des centres collectifs pour mineurs, de contrôle de la qualité de l'eau ou bien encore de police des installations classées pour la protection de l'environnement. Le temps me manque dans cette présentation pour faire ressortir toutes les facettes de nos responsabilités si diverses mais si importantes pour nos concitoyens. Pour se préparer et tester les procédures opérationnelles, des exercices sont régulièrement organisés ; 4 exercices majeurs ont été organisés en 2014. Le centre opérationnel départemental (COD) a par ailleurs été activé en novembre dernier lors des fortes inondations qui ont touché la vallée du Gier.

En matière de prévention des risques, nous avançons sur les différents plans de prévention des risques miniers concernant Saint-Étienne, la vallée de l'Ondaine et la vallée du Gier, avec une méthode ouverte à la concertation (suite aux incompréhensions qui avaient marqué l'origine de la démarche) mais aussi avec le souci d'aboutir maintenant dans des délais raisonnables.

4. Le 4ème point de mon propos concernera les politiques en faveur de la **cohésion sociale**. Sur ces questions, l'État n'agit pas seul bien entendu, car les compétences dans ce domaine sont largement partagées avec d'autres collectivités publiques; je pense notamment au rôle majeur que les départements jouent sur ces sujets.

A ce titre, je concentrerai ma présentation sur trois thématiques: la politique de la ville, le logement et l'hébergement et l'insertion par le sport.

S'agissant de la politique de la ville et de rénovation urbaine, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a prévu de concentrer les moyens au titre de la solidarité nationale sur un périmètre plus réduit de sites pour la nouvelle génération des contrats de ville. L'identification des zones a été effectuée, vous le savez, à partir d'un critère unique, le revenu médian par habitant, pour un ensemble de 1000 habitants minimum permettant de mesurer les écarts sensibles de développement économique et social entre les territoires. Pour la Loire, ce sont 19 quartiers représentant 45 530 habitants qui ont été retenus, répartis sur les agglomérations de Saint-Étienne et de Roanne, et Montbrison. Un travail important de mise au point des futurs contrats de ville a été entrepris depuis plusieurs mois dans un climat constructif de coopération entre les partenaires, avec l'idée maîtresse de mieux mobiliser les moyens et crédits dits de droit commun. Je dois signer dans les prochains jours en ce début d'été les trois contrats de ville-cadre de la Loire avec les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et les maires des communes concernés. S'agissant des crédits dédiés pour le soutien des actions éducatives, d'insertion sociale et professionnelle des quartiers « politique de la ville », une enveloppe 2,1 millions d'euros est mise cette année à notre disposition ; elle est sensiblement du même niveau que celle de l'année précédente.

Sur les territoires prioritaires sont menées depuis plusieurs années des opérations de rénovation urbaine de grande envergure pour un volume global de dépenses sur la période contractualisée de 484 millions d'euros des différents partenaires, la part de l'État au titre de l'ANRU s'élevant à environ 27 %. Sur chacun des sites, la transformation du cadre de vie est à la fois visible et significative; je le constate à la faveur de mes premiers déplacements dans le département. Deux quartiers stéphanois, Montreynaud et Tarantaise-Beaubrun, ont par ailleurs été

retenus au titre du nouveau programme national de rénovation urbaine par l'ANRU (dit ANRU 2) et la liste des quartiers qui seront inscrits sur la liste régionale est en cours de mise au point.

En ce qui concerne le logement et l'hébergement des personnes en difficulté, je me limiterai à citer trois actions menées par les services de l'État en coopération avec de nombreux partenaires :

-la poursuite du travail approfondi de prévention des expulsions locatives qui permet dans la Loire, dans le cadre du plan départemental d'actions en faveur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées, plan copiloté par l'État et le département et qui vient d'être révisé, de limiter le recours au droit au logement opposable. Le nombre de saisines DALO est de l'ordre d'une centaine par an, ce qui est très peu pour un département comme le nôtre.

-l'augmentation des places stables et pérennes pour l'hébergement d'urgence. La Loire comprend à ce titre avec 445 places de CHRS, 994 places d'urgence et 1124 places de logement accompagné, un taux d'équipement supérieur à la moyenne régionale. Sachez qu'au total, à travers les différents dispositifs institués, l'État aura consacré en 2014 12,3 millions d'euros pour assurer l'hébergement d'urgence des personnes en situation de précarité et 6,2 millions d'euros pour l'accueil des demandeurs d'asile.

-la priorité accordée à tous les dispositifs visant à améliorer le confort thermique des logements dans le cadre de la politique nationale de transition énergétique. C'est le cas pour les logements privés avec les incitations renforcées des aides de l'ANAH sur le programme habiter mieux. En 2014, 701 logements privés ont été réhabilités pour en améliorer la performance énergétique. Les aides de l'État pour soutenir cette dynamique ont représenté 6,9 M€ et ont généré 14 millions d'euros de commandes pour les entreprises locales du bâtiment. Malgré cet effort financier de l'État auquel ont contribué le département et les intercommunalités en apportant des cofinancements dans le cadre des dispositifs opérationnels, j'ai bien conscience que le programme habiter mieux peine à répondre à la forte demande en réhabilitation du parc privé dans notre département. L'effort de l'État pour soutenir la réhabilitation du parc de logements existants concerne aussi les logements locatifs sociaux. A cet égard, je viens de signer avec l'ensemble des bailleurs du département un protocole visant à la rénovation dans les 3 ans de 4800 logements sous l'angle de la rénovation énergétique, c'est-à-dire un rythme deux fois plus élevé que la période précédente. Avec une intervention par logement de 20 à 30 000 euros, cela représente sur 3 ans de l'ordre de 100 à 130 millions d'euros de travaux. Sur ce programme de rénovation, l'aide de l'État prend la forme d'un taux réduit de TVA et d'une exonération de taxes foncières pour les organismes.

Enfin, la cohésion sociale, c'est aussi utiliser le sport comme vecteur d'éducation et de partage de valeurs communes. Soutenir le sport, c'est également sauvegarder notre capital santé. En 2014, le centre national pour le développement du sport a mobilisé 1,074 million d'euros au profit de la Loire pour le soutien aux pratiques dans les clubs et de l'ordre d'1 million d'euros pour la création ou l'amélioration de 4 équipements sportifs. Je mentionne aussi pour mémoire la participation de l'État à hauteur de 8 millions d'euros sur une dépense totale de 43 millions d'euros pour l'agrandissement et la rénovation du stade Geoffroy Guichard, stade célèbre entre tous, sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne métropole, dans la perspective de l'Euro 2016 ; les travaux, vous le savez, sont terminés et nous préparons activement l'Euro qui s'annonce d'ores et déjà comme un bel événement populaire.

Préserver la cohésion sociale et nationale suppose également de lutter contre des phénomènes tels que la radicalisation violente. Notre pays compte environ 1700 individus partis ou

revenus des théâtres de conflit que sont aujourd'hui la Syrie et l'Irak, 110 d'entre eux y ayant trouvé la mort. Le gouvernement a renforcé les moyens juridiques et humains dont nous disposons pour prévenir et lutter contre la commission d'actes terroristes, et une action de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles concernées est en place depuis près d'un an dans chaque département. Dans la Loire, la cellule de suivi animée avec engagement par le sous-préfet, directeur de cabinet -cellule à laquelle les services du département sont associés- a traité 63 signalements concernant 72 individus, dont plus de la moitié ont moins de 25 ans. Lutter contre ce phénomène suppose une action de long terme, menée de façon coordonnée par l'ensemble des acteurs concernés (autorité judiciaire, services de l'État, intervenants sociaux, structures d'accueil, associations, parents d'élèves, etc). Je vous remercie encore pour votre implication, dont nous aurons vraiment besoin tout au long de cette année 2015.

5. Enfin, je voudrais à présent évoquer devant vous les **questions d'aménagement durable du territoire et le soutien à l'agriculture**, qui constituent des préoccupations communes aux acteurs publics du département.

Dans un département diversifié comme la Loire, il faut concilier en matière d'aménagement et de développement durable des territoires des préoccupations variées, trouver le bon niveau de coopération par rapport aux enjeux et à la logique des bassins de vie, arbitrer au nom de l'intérêt général entre des intérêts différenciés et trouver le bon ajustement entre les réponses à court terme et les perspectives à plus long terme. Ces questions demandent de plus en plus des efforts de structuration de l'organisation locale, de l'anticipation, de la planification et une projection à moyen et long terme. Je sais que votre collectivité y est sensible.

Pour ce qui concerne les services de l'État, je voudrais en quelques mots vous préciser l'actualité des sujets sur lesquels nous travaillons concernant la structuration, l'aménagement, le développement et l'organisation des territoires de la Loire.

En premier lieu, nous sommes entièrement engagés sur les enjeux prioritaires pour le territoire de reconversion urbaine, économique et sociale de Saint-Étienne, ville chef-lieu du département qui nous est chère à tous. Au regard de l'ampleur des situations à traiter dans une ville qui a été particulièrement touchée par les crises successives de notre industrie, il existe, vous le savez, à cette fin, une opération qualifiée d'intérêt national depuis 2007. Après un déplacement à Saint-Étienne pour la visite de la dernière biennale du design, le Premier ministre a souhaité répondre à la demande des responsables locaux en portant la participation de l'État à hauteur de 40 millions d'euros à l'établissement public d'aménagement de Saint-Étienne (EPASE) -qui est l'outil opérationnel de mise en œuvre des actions de reconversion- pour la durée du prochain contrat de plan. Cet effort doit permettre non seulement de poursuivre les actions engagées mais aussi d'en conduire de nouvelles, en particulier sur le centre-ville. Comme vous sans doute, je souhaite me retrouver dans cette belle phrase du Général de Gaulle qui célébrait en Saint-Etienne « *la gloire de cette grande ville qui monte de siècle en siècle au sein de la France, à travers les épreuves du labeur et les vicissitudes de l'histoire* ».

S'agissant des grandes infrastructures, et pour aller à l'essentiel, je mentionnerai deux dossiers majeurs sur lesquels l'État est fortement impliqué dans la Loire pour plusieurs années: -la couverture du département en très haut débit. À ce titre, dans le cadre du programme de très grande ampleur « France très haut débit » qui prévoit une couverture intégrale du territoire national en très haut débit d'ici à 2022, l'État vient de confirmer au syndicat d'énergie de la Loire (SIEL) qui porte ce dossier un concours financier significatif à hauteur de 64,3 millions d'euros.

-en matière d'infrastructures routières, la reprise des travaux de la mise à deux fois deux voies de la RN 82 entre Neulise et Balbigny. Les travaux en question vont permettre de faire disparaître un verrou qui contrariait la desserte du territoire de Roanne vers le sud et l'autoroute A 89 ; ils vont débiter à l'été et seront financés par l'État dans le cadre du contrat de plan à hauteur de 50 millions d'euros. Le préfet de région lors d'un déplacement dans la Loire le 1^{er} juin dernier vient de le préciser aux acteurs du territoire. Je veillerai pour ma part dans le cadre du comité de suivi à ce que les travaux soient menés dans les plus courts délais possibles.

En matière d'investissement significatif de l'État sur le territoire, je ne peux également passer sous silence la décision prise récemment par la garde des sceaux de reconstruire la maison d'arrêt de La Talaudière. Ce projet de reconstruction est inscrit au programme triennal immobilier du ministère de la justice avec une autorisation d'engagement de 64,5 millions d'euros en 2017. Les démarches ont débuté en lien avec la communauté d'agglomération de Saint-Étienne pour la recherche des disponibilités foncières appropriées.

L'aménagement durable et équilibré du territoire passe également par l'élaboration de documents de planification à la bonne échelle et je pense en particulier ici aux SCOT qui doivent être généralisés en 2017 sur l'ensemble du territoire. A l'échelle de la région, la Loire est plutôt en avance avec 4 SCOT approuvés couvrant les 2/3 du département et 2 en cours d'élaboration, le SCOT Loire Centre et le SCOT des Monts du Lyonnais.

Dans un département à tradition industrielle comme la Loire mais qui est aussi un grand département agricole, les enjeux de modernisation de l'agriculture sont intimement liés aux enjeux d'aménagement du territoire.

Dans ce domaine, l'actualité est celle de l'évolution de la politique agricole commune dont les moyens ont été globalement préservés en faveur de notre pays grâce à une position déterminée des autorités françaises au moment des négociations de la future PAC.

En 2014, les soutiens à l'agriculture au titre de la PAC se sont élevés globalement à 100 millions d'euros dans la Loire.

Il est encore trop tôt pour cerner avec précision les conséquences de toutes les décisions nationales en cours de mise au point en concertation avec la profession pour la déclinaison territoriale de cette nouvelle PAC ce qui génère des interrogations de nos agriculteurs au moment où ceux-ci doivent déclarer et renseigner leurs dossiers, et alors que certains marchés, notamment celui de la viande, sont fluctuants. L'ambition affichée de préserver les moyens de l'élevage constitue cependant un facteur favorable pour l'économie départementale basée pour une bonne part sur l'élevage laitier et allaitant. C'est ainsi par exemple que les arbitrages rendus il y a quelques semaines sur l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) vont se traduire par une augmentation des aides pour une grande majorité d'exploitations ; la plus-value globale est évaluée à 10 millions d'euros. Le Premier ministre s'est également engagé à ce qu'un mécanisme d'avance soit mis en place pour ne pas pénaliser les trésoreries des exploitations en cas de retard dans la mise au point des derniers arbitrages.

Enfin, un préfet ne peut parler aménagement du territoire devant votre Assemblée sans évoquer le dossier majeur et sensible du projet autoroutier de l'A45. Ce projet de nouvelle liaison entre Lyon et Saint-Étienne a été déclaré d'utilité publique, vous le savez, en 2008. Il prend tout son sens à l'échelle de la nouvelle dimension régionale. Un appel d'offres a été lancé pour une concession il y a deux ans et ses résultats sont désormais connus. Le ministre en charge des transports a précisé en février que l'État tiendra son engagement de participation à hauteur de la

prise en charge de la moitié du déficit attendu de l'autoroute en vertu d'un protocole signé le 17 avril 2012.

Conclusion

Avant de conclure, je voudrais vous remercier de m'avoir écouté aussi longuement.

Cette présentation, bien que non exhaustive, traduit la diversité et l'importance du rôle des services de l'État à vos côtés dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Vous l'avez compris, une seule ambition nous anime, celle de servir au mieux l'État républicain et les valeurs qu'il incarne sur l'ensemble du territoire national.

Je n'ignore pas bien sûr que des contraintes fortes pèsent sur l'ensemble des acteurs publics dans le cadre du redressement nécessaire de nos finances.

Dans ce contexte, je voudrais vous assurer de ma totale disponibilité ainsi que celle des agents de l'État pour faire progresser les dossiers au service de tous, dans un souci de continuité, de proximité, de considération partagée, comme nous le faisons aujourd'hui.

Dans la méthode suivie par mon administration, vous l'avez compris, il n'y a qu'un maître mot : la coopération.

Cette coopération est bien celle que nous mettons en œuvre tous les jours sur les questions prioritaires de l'emploi, de la sécurité et de l'éducation, ou bien encore dans le conseil aux collectivités pour faciliter la gestion publique locale.

Cette logique de coopération est bien celle que je mettrai en œuvre dans le futur schéma de coopération intercommunale, dans les futurs chantiers de rénovation urbaine et la politique de la ville et dans les nombreux enjeux de cohésion sociale.

Cette coopération enfin, et je crois que c'est là le plus important, est souhaitée par nos concitoyens qui attendent de leurs services publics locaux à la fois efficience, rationalisation et proximité.

L'État a besoin du concours de tous les acteurs des territoires pour mettre en œuvre les grandes politiques publiques et les traduire dans les faits. Inversement, les collectivités ont besoin du concours des services de l'État qui disposent dans notre organisation unitaire de prérogatives spécifiques qui n'appartiennent qu'à lui, notamment dans les domaines régaliens et en matière d'utilité publique.

Au-delà de nos différentes responsabilités, une mission commune nous rassemble par-dessus tout, le service de notre pays.

Et je ne peux terminer mon intervention devant vous sans rappeler que le 21 juin 1943, il y a 72 ans hier jour pour jour, Jean Moulin, unificateur de la résistance française, était arrêté à Caluire près de Lyon, avant de subir son calvaire. Il était mandaté par le général de Gaulle, chef de la France libre, pour unifier dans une même organisation et dans la fidélité au général de Gaulle tous les mouvements de résistance à l'occupant.

Jean Moulin est de ces exemples de dignité sauvegardée, de sens élevé de l'État, de courage pour une certaine idée de la nation. Il demeure pour tous les serviteurs de l'État d'aujourd'hui une référence constante dans l'action et la réflexion.

Dans la Loire, ces hommes et ces femmes de l'ombre, ces résistants dont nous célébrons le courage et le patriotisme, à l'instar de Geneviève Antonioz De Gaulle, Jean Zay, Pierre Brossolette, Germaine Tillon entrés au Panthéon le 27 mai dernier, avaient pour nom Lucien Neuwirth, Jean Nocher, Jean Marey, Théo Vial Massat, Violette Maurice, Joseph Sanguedolce, René Gentgen, Camille Pradet, et bien d'autres encore.

Que leur magnifique exemple continue à inspirer nos actions pour mieux servir encore ensemble la Loire, le bien commun et la République, et tout restera possible.

Je vous remercie pour votre attention.